



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2019

n° 116-19

Objet : *RS - Approbation d'une convention d'objectifs 2019-2020 avec l'association Habitat et Humanisme Savoie*

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Alain Thieffenat
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Chambéry	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2019

délibération n° 116-19

objet **RS - Approbation d'une convention d'objectifs 2019-2020 avec l'association Habitat et Humanisme Savoie**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que le partenariat avec les organismes de logement social du territoire est développé depuis de nombreuses années en matière de production neuve et de renouvellement urbain, et plus récemment en matière de gestion de la demande et des attributions.

La délibération du 18 mai 2017 a acté la volonté de Grand Chambéry de renforcer ce partenariat par la définition d'objectifs pluriannuels en faveur de la politique habitat sur le territoire. Ainsi, une convention d'objectifs a été signée avec chacun des trois principaux bailleurs : Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie et Savoisienne Habitat.

Dans le cadre du projet structurant du PLH « Entrée de ville de Bassens », l'association Habitat et Humanisme Savoie va implanter une maison intergénérationnelle comprenant 33 logements au sein d'une opération globale de 98 logements. L'importance de cette opération justifie la signature d'une convention d'objectifs avec l'opérateur local Habitat et Humanisme Savoie.

Par ailleurs, Habitat et Humanisme Savoie poursuit son développement dans le diffus, historique, par le biais de l'intermédiation locative, en lien avec le plan quinquennal « Logement d'abord ».

La convention d'objectifs précise dans ce cadre les engagements de chacune des parties conformément aux orientations du Programme local de l'habitat et du projet de PLUi HD.

Les engagements de Grand Chambéry sont soumis à la limite du budget déterminé par la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2017-2020 révisable chaque année et mis en œuvre selon les modalités et priorités définies par la délibération du 18 mai 2017.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 205-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017, adaptant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des conventions conclues pour la mise en œuvre du Programme local de l'habitat,

Vu l'avis de la commission habitat, PLH, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage du 16 septembre 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention d'objectifs 2019-2020 avec l'association Habitat et Humanisme Savoie, ci-jointe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2019-2020 à intervenir avec l'association Habitat et Humanisme Savoie,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 116-19

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention d'objectifs 2019-2020 avec l'association Habitat et Humanisme Savoie
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	26 septembre 2019
Annexe(s) :	Convention association Habitat et Humanisme

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22469H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22469H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2019
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2019